



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/117
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au centre roulier sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4717 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de châssis.

A l'issue de la procédure de publicité, les Sociétés SHGT, SIREN n° 423 423 565 et MANUCAR, SIREN n° 451 104 962, toutes deux situées Centre de Commerce International – 182 quai George V – 76600 LE HAVRE sont les seules à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et les Sociétés SHGT et MANUCAR ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-199 portant sur la dépendance susvisée le 23/04/2021.

Description de la dépendance : un terre-plein d'une superficie de 1 000 m².
Durée de la convention : 2 ans à compter du 23/11/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-199 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.